



Le CAC a besoin de votre soutien !

Le Collectif des associations citoyennes (CAC) s'est créé pour affirmer le rôle indispensable des associations citoyennes et s'opposer à leur marchandisation et leur instrumentalisation.

Le CAC **joue aujourd'hui un rôle de veille et d'alerte et propose un soutien mutuel et des co-formations** aux associations citoyennes. Il est un **lieu de débat** et de **réflexion commune** qui permet d'engager un débat public, qui a obtenu des résultats mais doit rester actif et vigilant pour permettre à nos associations de remplir pleinement leurs missions. En effet dans les années à venir, elles seront plus que jamais **nécessaires à l'ensemble de la société**.

Il est nécessaire de s'unir pour agir ensemble, face à la multiplication des difficultés. **C'est pourquoi nous sollicitons votre adhésion ou votre soutien au Collectif des associations citoyennes, ou celui de votre association.** Celui-ci est nécessaire :

- **politiquement** pour renforcer la légitimité de notre action par le nombre et la diversité de réseaux, d'associations et de citoyens qui constituent le Collectif ;
- **financièrement**, afin que le CAC puisse continuer à s'exprimer et agir librement pour défendre les associations citoyennes ;
- **en termes d'organisation**, car nous avons besoin de la participation de chacun pour construire un travail en réseau, porteur de l'intelligence collective.

Par avance nous vous remercions de votre réponse.

Vous trouverez en lien un [bulletin d'adhésion ICI](#) et ci-dessous une **présentation** du Collectif, pour faciliter votre décision/délibération ([ICI nos statuts](#), et [ICI notre charte de principes](#), et [ICI les membres du CA](#)). Ces informations -et bien d'autres- sont disponibles sur le site www.associations-citoyennes.net ainsi que la possibilité d'adhérer en ligne : [ICI adhésion morale](#) ou [ICI adhésion individuelle](#).

Nous restons à votre disposition pour toute information ou contact complémentaire qui vous serait nécessaire.

Solidairement,

Le Collectif des associations citoyennes

108 rue Saint-Maur 75011 Paris

www.associations-citoyennes.net

Notre [page Facebook ICI](#)

[**Veillez me retirer de votre liste de diffusion**](#)

L'action du Collectif des associations citoyennes en 2015

Quel collectif pour quelles associations citoyennes ?

Les associations citoyennes, se définissent comme autonomes, **désintéressées, participatives, au service du bien commun et de l'intérêt général**. Elles constituent l'un des piliers de notre vie démocratique, sociale, civique et culturelle. Elles se distinguent d'un petit nombre « d'associations lucratives sans but » pour qui le développement de l'activité et la captation de parts de marché sont devenus prioritaires.

Le Collectif des Associations Citoyennes (CAC) est né en 2010 pour lutter contre la circulaire « Fillon » qui, dans son contenu, réduisait les associations à devenir de simples prestataires. Le Collectif est à la fois une **cellule de veille juridique et d'alerte, de soutien mutuel et de formation** pour les associations citoyennes, et un **lieu de débat** et de **réflexion commune**. Il **interpelle** les décideurs politiques nationaux, et **propose des analyses et réflexions** aux associations regroupées au niveau

local qui peuvent ainsi mieux agir, travailler avec les décideurs. Au fil du temps, il a montré **la nécessité d'une parole libre et argumentée** au service du renouveau associatif.

L'enjeu est de permettre aux associations citoyennes de contribuer à la construction d'une société à finalité humaine (solidaire, durable et participative) à l'échelon local, national et européen. L'association s'est dotée d'une charte de principes qui explicitent des principes d'action communs aux associations citoyennes, malgré leur diversité.

Plusieurs chantiers se sont mis en place, chacun animé par un groupe de bénévoles fonctionnant de manière relativement autonome, le(s) salarié(s) jouant un rôle de coordination et d'organisation.

Veille et alerte

Cinq chantiers sont ouverts en matière de veille et d'alerte :

Financements et conséquences de la rigueur. Une analyse a été menée sur les graves conséquences du plan de rigueur pour les associations. Les chiffres publiés ont ouvert un débat public au cours du second semestre 2014, fortement relayée par les médias, qui a rendu beaucoup plus difficile le déni des problèmes par les autorités. Le débat se poursuit en 2015, en prenant en compte l'évolution des budgets de l'État et des collectivités en 2015 puis 2016, ainsi que l'aggravation de la situation des associations.

Financiarisation de l'action sociale. Une analyse a été menée sur le projet d'investissements sociaux à but lucratif (projet d'application des partenariats public-privé à l'action associative). Ce travail a débouché sur une action d'information et d'interpellation des pouvoirs publics et des banques pour dénoncer les conséquences extrêmement graves de ce projet et s'y opposer.

Réglementation. Le Collectif a participé depuis deux ans à la préparation de la nouvelle circulaire (Valls), qui doit remplacer la circulaire Fillon, sur les relations financières entre associations et collectivités publiques. Des amendements aux versions successives ont été proposés par le Collectif, en concertation avec le Mouvement associatif, le RTES et d'autres réseaux. Des résultats positifs ont été obtenus, mais des points importants restent à régler. Ce travail se prolonge avec l'examen critique de la transposition de la directive européenne « marchés publics ».

Réforme territoriale et relations associations collectivités. Le Collectif a participé au groupe interassociatif constitué à l'initiative de Michel Dinet et à l'élaboration d'amendements visant à faire de la vie associative une compétence partagée et à mieux définir des projets de territoire co-construits. Certains semblent en bonne voie. Plus largement, une réflexion est engagée pour promouvoir des relations partenariales entre associations et collectivités, en s'appuyant sur les démarches de développement local et d'agendas 21, ainsi que sur les chartes d'engagements réciproques (en panne pour cause de rigueur).

Simplifications administratives. Un travail a été engagé en 2014 à partir d'une enquête auprès des associations sur les complexités et les obstacles administratifs qu'elles rencontrent. Cette analyse a débouché sur des propositions au niveau national. En Île-de-France, un travail plus approfondi est mené dans la durée du fait de la volonté de la Région d'ouvrir le dossier des simplifications.

Soutien mutuel, réflexion commune et formation

Mutualisation des pratiques associatives porteuses d'alternatives. Un groupe de bénévoles s'est mis en place pour recenser et faire connaître des actions porteuses de coopération, d'égalité des droits ou de participation. L'objectif est de mettre en évidence la richesse, la diversité et le sens du travail mené par les associations citoyennes, asseoir les réflexions sur des exemples concrets et mutualiser les pratiques.

Information. Depuis sa création le Collectif créé des outils, textes et documents pour alerter et informer clairement, les associations et les citoyens ; les sujets traités étant parfois complexes, les soirées d'informations-réflexions se sont développer afin de co-construire les outils et la réflexion. Des fascicules, lettres officiels aux élus, un livre, un guide, un répertoire, des fiches pédagogiques, des dossiers. ont été diffusés et mis à disposition sur le site Internet du CAC.

Formations. Le Collectif projette de développer en 2015 et 2016 des actions de formation, allant de journées de sensibilisation à des formations plus approfondies, pour aider les associations à comprendre et partager les analyses, travailler sur les formes de la participation citoyenne au niveau local, réfléchir avec des élus et des fonctionnaires territoriaux à des démarches partenariales. Ce travail pourra être partagé avec des réseaux membres du collectif et des organisations de formation des élus ou de fonctionnaires territoriaux.

Mobilisation

Depuis sa création, le Collectif estime la mobilisation des associations citoyennes indispensable pour faire reconnaître leur action au service de toute vie en société : assurer le lien social, préparer la transition écologique, développer la participation et l'éducation citoyenne, défendre les droits fondamentaux. Plusieurs appels ont recueilli au total plus de 10 000 signatures. Les militants du Collectif ont organisé plus de 50 manifestations ou mobilisations locales depuis 2 ans. Ils participent également à de nombreuses actions communes avec d'autres (TAFTA, Alternatiba, etc.). En 2015 trois types d'actions ont eu lieux ou sont prévues :

Donner une nouvelle dimension au printemps des associations citoyennes. Il a été décidé d'organiser un nouveau « **Printemps des associations citoyennes** », afin d'informer largement les associations, citoyens, élus., réfléchir collectivement aux solutions

alternatives, mettre en réseau les initiatives locales pour favoriser les échanges de pratiques et la mutualisation, créer une culture commune, interpeller les pouvoirs publics. **Face à l'aggravation des difficultés**, plusieurs initiatives importantes ont été prises localement par des collectifs d'associations, comme à Nantes, en Seine-et-Marne, dans le Gard. Cette mobilisation prend un nouveau relief avec l'aggravation de la situation de nombreuses associations.

Participation à la mobilisation pour COP 21. Le CAC souhaite s'associer à la mobilisation des citoyens pour peser sur la conférence sur le climat (COP 21). Dans ce but, il a recensé dans son répertoire des idées d'actions porteuses de transition écologique, réalisables par les citoyens en comptant sur leurs propres forces, et mène un travail de sensibilisation et de mobilisation, en particulier avec des communes partenaires. Il participe à plusieurs manifestations/événements donc Alternatiba Paris le 27 septembre place de la République.

Soutien aux actions locales. Avec les restrictions budgétaires, les difficultés locales se multiplient : réduction des moyens de l'insertion comme dans le Gard, diminution de 40 % des subventions ou MJC ou aux centres sociaux, comme à Romans (26) ou Avrillé (49), réduction uniforme des subventions comme à Paris. Le Collectif accompagne les mobilisations qui en découlent en apportant les éléments d'analyse et les méthodes, et favorise la mise en réseau qui permet de lutter contre la mise en concurrence des associations et de mutualiser les outils, les moyens et les projets.

L'organisation et les moyens

L'association s'est constituée formellement fin 2013. Elle compte aujourd'hui 180 adhérents, 2 salariées et environ 120 bénévoles actifs. Son budget prévisionnel est de 125 000 € en 2015. Le Collectif est en lien avec 14 500 personnes, 1 500 associations dont 80 réseaux nationaux, qui représentent eux-mêmes environ 1 million d'adhérents.

Les réunions du CAC, pour autant, gardent leur caractère d'ouverture à tous, adhérents ou non d'adhérents. Les réflexions essentielles sont discutées au cours de trois réunions plénières chaque année et dans les groupes de travail associant tous ceux qui le souhaitent, dans un processus d'élaboration commune qui mise sur l'intelligence collective et les savoirs de chacun.